

# INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

## AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

---

AUX : Actionnaires d'Innergex énergie renouvelable inc.

Vous êtes invités à assister à l'assemblée annuelle et extraordinaire (l'« **Assemblée** ») des actionnaires d'Innergex énergie renouvelable inc. (la « **Société** ») qui aura lieu le 12 mai 2020 à 16 h (heure avancée de l'Est) (« **HAE** »). Cette année pour faire face de manière proactive aux incidences sans précédent sur la santé publique du Coronavirus (COVID-19), et afin de limiter les risques pour la santé et la sécurité de nos collectivités, actionnaires, employés et autres parties prenantes, nous tiendrons notre Assemblée annuelle et extraordinaire sous forme virtuelle uniquement, au moyen d'une webémission audio accompagnée d'aides visuelles. Les actionnaires auront l'occasion de participer à l'Assemblée en ligne peu importe leur emplacement géographique en visitant le site [www.virtualshareholdermeeting.com/INE2020](http://www.virtualshareholdermeeting.com/INE2020). À l'Assemblée vous aurez l'occasion de poser des questions et de voter sur tous les points qui seront examinés.

Au cours de l'Assemblée, les points suivants seront à l'ordre du jour :

- i. recevoir les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 et le rapport d'audit y afférent (*pour de plus amples détails, voir la sous-rubrique « Présentation des états financiers » sous la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'Assemblée » de la circulaire d'information de la direction de la Société datée du 9 avril 2020 (la « **Circulaire** »)*);
- ii. élire les administrateurs pour l'année à venir (*pour de plus amples détails, voir la rubrique « Notre conseil d'administration » de la Circulaire*);
- iii. nommer l'auditeur de la Société pour l'année à venir et autoriser les administrateurs de la Société à fixer sa rémunération (*pour de plus amples détails, voir la sous-rubrique « Nomination de l'auditeur de la Société » sous la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'Assemblée » de la Circulaire*);
- iv. examiner et, s'il est jugé à propos, adopter, avec ou sans modification, une résolution spéciale autorisant la Société à modifier ses statuts dans le but de faire passer le nombre minimum d'administrateurs de un (1) à trois (3) et le nombre maximum d'administrateurs de dix (10) à quatorze (14) (*pour de plus amples détails, voir la sous-rubrique « Modification des statuts » sous la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'Assemblée » de la Circulaire*);
- v. examiner et, s'il est jugé à propos, adopter, avec ou sans modification, une résolution spéciale visant à réduire le compte capital déclaré tenu à l'égard des actions ordinaires de la Société à 500 000 \$ et à créditer au compte surplus d'apport de la Société une somme égale à la différence entre le compte capital déclaré actuel tenu à l'égard des actions ordinaires et 500 000 \$ (*pour de plus amples détails, voir la sous-rubrique « Réduction du compte de capital déclaré » sous la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'Assemblée » de la Circulaire*);
- vi. examiner une résolution consultative à l'égard de la démarche de la Société en matière de rémunération des hauts dirigeants (*pour de plus amples détails, voir la sous-rubrique « Vote consultatif en matière de rémunération des hauts dirigeants » sous la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction visés » de la Circulaire*); et
- vii. traiter toute autre question dûment soumise à l'Assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

## NOTIFICATION ET ACCÈS

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, vous recevez le présent avis parce que la Société a décidé de recourir aux procédures de notification et d'accès pour remettre aux actionnaires de la Société (« **actionnaires** ») le présent avis de convocation à l'Assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires, la Circulaire préparée relativement à l'Assemblée et les autres documents reliés aux procurations (les « **documents relatifs à l'assemblée** »). Cette année, la Société a adopté des procédures de notification et d'accès à la fois pour les actionnaires inscrits et non inscrits. Les procédures de notification et d'accès constituent un ensemble de règles qui permettent à l'émetteur d'afficher en ligne une version électronique des documents reliés aux procurations, par le truchement de SEDAR et d'un autre site Web, au lieu d'en expédier par la poste un exemplaire imprimé aux actionnaires. Dans le cadre des procédures de notification et d'accès, les actionnaires continuent de recevoir le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote leur permettant de voter à l'Assemblée. En revanche, au lieu d'un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée, ils se voient transmettre le présent avis, qui indique comment se procurer en ligne les documents relatifs à l'assemblée ou en demander un exemplaire imprimé. Comme elles permettent de comprimer sensiblement

ses coûts d'impression et d'envoi postal, en plus d'être écologiques et de réduire l'utilisation de papier, les procédures de notification et d'accès bénéficient directement à la Société. Les procédures de notification et d'accès ne s'appliquent pas aux états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, au rapport de l'auditeur indépendant y afférent et au rapport de gestion connexe (collectivement, les « états financiers ») pour les actionnaires qui ont demandé à recevoir la version papier des états financiers, la Société leur en enverra un exemplaire imprimé par la poste, par l'entremise de son agent chargé de la tenue des registres et agent de transfert.

## COMMENT SE PROCURER LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE DE FAÇON ÉLECTRONIQUE

Sur notre site Web : [www.innergex.com](http://www.innergex.com) sous <https://www.innergex.com/fr/investisseurs/rapports>.

Sur SEDAR : [www.sedar.com](http://www.sedar.com) sous le profil de la Société.

## COMMENT DEMANDER UN EXEMPLAIRE IMPRIMÉ DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE

### Avant l'Assemblée

Si votre nom figure sur un certificat d'actions ou sur une confirmation produite par le système d'inscription directe (SID), vous êtes considéré comme un « actionnaire inscrit ». Si vos actions sont répertoriées sur un relevé de compte que vous fournit un intermédiaire, vous êtes considéré comme un « actionnaire non inscrit ». Que vous soyez un actionnaire inscrit ou non inscrit, vous pouvez demander un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée sans frais, pendant une période de un an à partir de la date de dépôt de la circulaire sur SEDAR, en communiquant avec la secrétaire de la Société au 450-928-2550 (sans frais au 1-866-550-2550) ou par courriel à l'adresse [legal@innergex.com](mailto:legal@innergex.com).

***Veillez noter que vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote; veuillez donc conserver le formulaire actuel afin d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.***

Si vous faites votre demande avant le 12 mai 2020 (la date de l'Assemblée), les documents relatifs à l'Assemblée vous seront expédiés dans les trois jours ouvrables de la réception de votre demande. En tout état de cause, les demandes d'exemplaires imprimés doivent être reçues au moins dix (10) jours ouvrables avant la date limite pour la remise du formulaire de procuration, soit le 8 mai 2020 à 17 h (HAE), pour que les actionnaires obtiennent les documents relatifs à l'assemblée avant cette date et la date de l'Assemblée. Nous estimons que l'actionnaire désireux de recevoir les exemplaires imprimés avant la date limite pour la remise du formulaire de procuration et la date de l'Assemblée doit veiller à ce que sa demande soit reçue au plus tard à 17 h (HAE) le 24 avril 2020.

### Après l'Assemblée

En communiquant avec la secrétaire de la Société au 450-928-2550 ou par courrier électronique à l'adresse [legal@innergex.com](mailto:legal@innergex.com). Un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée vous sera expédié sans frais dans les dix (10) jours civils de la réception de votre demande.

## EXERCER LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOS ACTIONS

Le 31 mars 2020 est la date de référence pour établir la liste des actionnaires qui ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'Assemblée et d'y voter. La Circulaire renferme des renseignements supplémentaires concernant les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et fait partie intégrante du présent avis.

***Les actionnaires doivent lire la Circulaire et les autres documents relatifs à l'Assemblée attentivement avant d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions.***

Afin d'assurer leur représentation à l'Assemblée, les actionnaires inscrits doivent remplir le formulaire de procuration ci-joint et le soumettre dans les meilleurs délais, mais au plus tard à 17 h (HAE) le 8 mai 2020 ou 48 heures avant l'heure fixée pour la reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement ou de report (ou quelque moment antérieur que votre prête-nom peut fixer).

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister à l'Assemblée en visitant le site [www.virtualshareholdermeeting.com/INE2020](http://www.virtualshareholdermeeting.com/INE2020) et poser des questions et y voter, en temps réel, pourvu qu'ils respectent toutes les exigences indiquées dans la présente Circulaire.

Les actionnaires non inscrits ou les actionnaires qui détiennent leurs actions au nom d'un « prête-nom », notamment une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs ou une autre institution financière, doivent obtenir des directives de leur prête-nom quant à la manière de remplir leur formulaire de procuration et d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions. Les actionnaires non inscrits recevront par la poste de la part de leur prête-nom le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote applicable. Les actionnaires non inscrits doivent impérativement suivre les instructions qui leur sont fournies par leur prête-nom. Les actionnaires non inscrits qui se sont dûment nommés eux-mêmes à titre de fondé de pouvoir pourront assister à l'Assemblée, poser des questions et y voter. Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes à titre de fondé de pouvoir pourront assister à l'Assemblée et poser des questions, mais ne pourront pas voter.

*Prière de prendre note que vous ne pouvez pas voter en renvoyant le présent avis.* Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions par Internet, par téléphone, par télécopieur, par la poste ou durant l'Assemblée virtuelle. Il y a lieu de se reporter aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote distinct ou dans la Circulaire sous la rubrique « Circulaire d'information de la direction » quant à la manière de voter au moyen de ces méthodes.

## QUESTIONS

Si vous avez des questions concernant le présent avis ou l'Assemblée, vous êtes prié de communiquer avec Broadridge Investor Communications Corporation par courriel à [proxy.request@broadridge.com](mailto:proxy.request@broadridge.com). Si vous avez des questions concernant les procédures de notification et d'accès, vous êtes prié de communiquer avec Broadridge au 1-855-887-2244 (numéro sans frais en Amérique du Nord) ou 905-507-5450 (en dehors de l'Amérique du Nord) ou par courriel à [noticeandaccess@broadridge.com](mailto:noticeandaccess@broadridge.com).

Fait à Longueuil (Québec), le 9 avril 2020. Sur ordre du conseil d'administration

**d'INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.**

*(s) Michel Letellier*

Michel Letellier  
Président et chef de la direction